



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2019**

BUDGET PRINCIPAL

Définitions :

1- Le budget principal :

Le budget principal comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité qui n'ont pas vocation à faire l'objet d'un budget annexe.

Le budget principal permet en particulier de gérer toutes les activités relevant de services publics administratifs.

Les activités relevant de services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont quant à elles retracées dans des **budgets annexes**. Suite au transfert des compétences eau potable (1^{er} janvier 2018) et assainissement collectif (1^{er} janvier 2019) au SMEA31, les budgets annexes pour ces deux activités industrielles et commerciales ont été clôturés.

Le budget de la ville de Revel est uniquement constitué du budget principal.

Le budget se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Au sein de ces deux sections, sont inscrites :

- les dépenses et les recettes **réelles**, qui se traduisent pour la commune par des décaissements ou des encaissements,
- les dépenses et recettes **d'ordre** (amortissement des biens...), qui n'impactent pas la trésorerie de la collectivité.

2- Le compte administratif :

Etabli à partir de la comptabilité de l'ordonnateur (maire), **le compte administratif** (CA) est un document de synthèse présentant les résultats de **l'exécution** du budget.

Le compte administratif compare pour chaque chapitre et chaque article les prévisions ou autorisations et le total des émissions de titres de recettes et de mandats de dépenses. Il permet de faire apparaître pour chaque section les restes à réaliser en recettes et en dépenses.

Ce document intervient après la clôture de l'exercice et permet aux agents chargés de l'exécution du budget de rendre compte de cette exécution.

I- Les informations statistiques, fiscales et financières :

La commune de Revel est membre de la communauté de communes Lauragais Revel Sorézois (CCLRS), établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique (FPU).

Sa population totale au 1^{er} janvier 2019 était de **9 970 habitants**.

Population totale 2019	9 970
Population DGF 2019	10 194

Informations financières / ratios	données communales 2019	moyennes nationales de la strate démographique (données 2018)*
Dépenses réelles de fonctionnement / population	909 €	939 €
Produit des impositions directes / population	572 €	488 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 274 €	1 131 €
DGF / population	96 €	152 €
Encours de la dette au 31/12 / population	637 €	844 €
Annuité de la dette / population	102 €	108 €
Taux d'endettement (annuité de la dette / PRF)	8,04%	9,59%

II- La section de fonctionnement (comptes des classes 6 et 7)

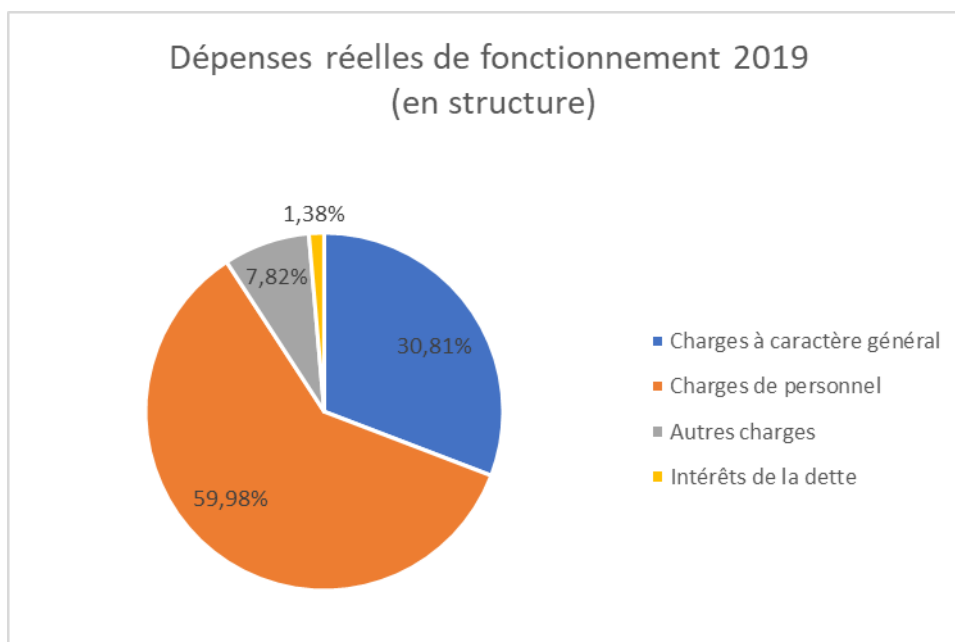
La section de fonctionnement retrace les opérations de dépenses et de recettes liées à la gestion courante de la commune, c'est-à-dire les produits et les charges qui reviennent régulièrement chaque année (*impôts locaux, dotations de l'Etat, rémunérations du personnel, subventions aux associations...*). Sont imputées également dans cette section les charges financières liées aux intérêts de la dette.

1-Les dépenses (comptes des classes 6):

Le total des dépenses de la section de fonctionnement 2019 s'élève à **9 828 850,81 €** :

- **9 240 948,01 €** au titre des opérations réelles,
- **587 902,80 €** pour les opérations d'ordre (*dotations aux amortissements*).

Chapitre	Libellé des dépenses de fonctionnement	CA 2019
O11	Charges à caractère général	2 847 519,99
O12	Charges de personnel et frais assimilés	5 542 755,99
O14	Atténuations de produits	48 297,00
65	Autres charges de gestion courante	667 550,00
66	Charges financières	127 890,34
67	Charges exceptionnelles	6 933,89
Total dépenses réelles de fonctionnement		9 240 947,21
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		587 902,80
Total dépenses de fonctionnement de l'exercice		9 828 850,01



Les dépenses de personnel représentent **59,98 %** des dépenses réelles de la commune, tandis que les charges à caractère général (*fluides, maintenance, prestations de services*) constituent **30,81 %** des dépenses.

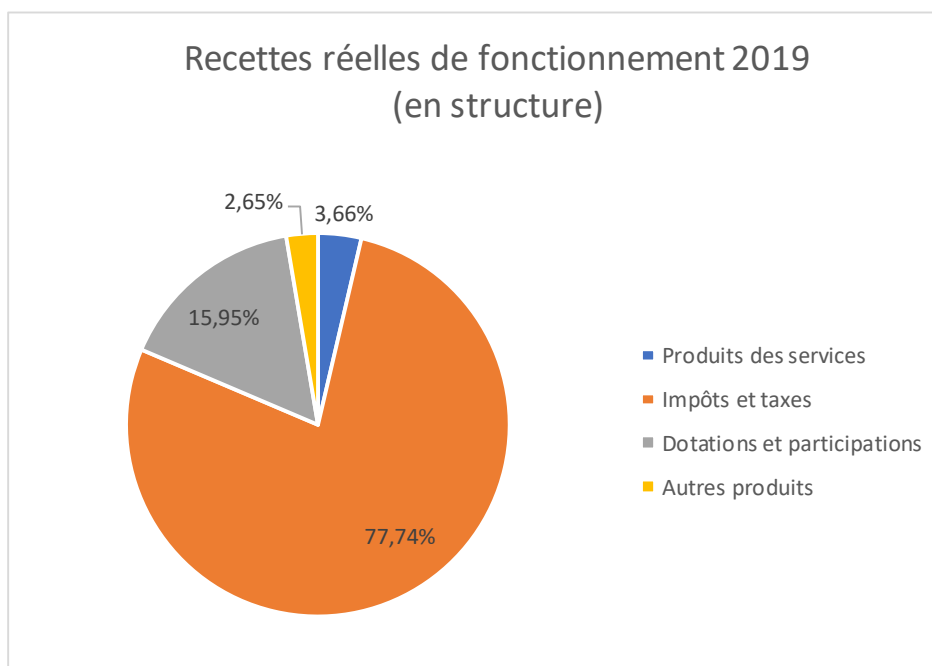
Les dépenses réelles de l'exercice sont en hausse de **3,58 %** par rapport à 2018 où elles atteignaient **8 921 802,89 €**.

2- Les recettes (comptes des classes 7) :

Le total des recettes totales de fonctionnement s'élève à 12 901 982,36 € (*hors excédent antérieur reporté*) :

- **12 702 020,86 €** au titre des opérations réelles,
- **199 961,50 €** pour les opérations d'ordre (*quote part des subventions transférées au compte de résultat*)

Chapitre	Libellé des recettes de fonctionnement	CA 2019
O13	Atténuations de charges	102 276,75
70	Produits des services	464 188,66
73	Impôts et taxes	9 875 454,77
74	Dotations et participations	2 025 439,34
75	Autres produits de gestion courante	183 640,15
76 et 77	Produits exceptionnels	51 021,19
Total des recettes réelles de fonctionnement		12 702 020,86
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		199 961,50
Total recettes de fonctionnement de l'exercice		12 901 982,36
Pour information résultat reporté		2 962 814,10



Les impôts et taxes (taxes d'habitation, taxes foncières, taxe additionnelle aux droits de mutation, attribution de compensation versée par la communauté de communes Lauragais Revel Sorézois) représentent **77,74 %** des recettes réelles de la commune. Les dotations et participations (DGF...) constituent **15,95 %** de ces recettes.

Les recettes **réelles** de l'exercice sont en progression de **8,11%** par rapport à 2018 où elles atteignaient **11 749 437,89 €**.

III-La section d'investissement (comptes des classes 1 et 2) :

La section d'investissement retrace les opérations de dépenses et de recettes liées aux programmes d'investissement nouveaux ou en cours qui enrichissent le patrimoine communal : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital des emprunts.

1-Les dépenses :

Le total des dépenses d'investissement de l'exercice atteint **8 484 094,16 €** (*hors restes à réaliser et solde d'exécution reporté*) :

- **8 284 132,66 €** au titre des opérations réelles,
- **199 961,50 €** pour les dépenses d'ordre.

Chapitre	Libellé des dépenses d'investissement	CA 2019
20 21 23	Immobilisations	7 379 298,60
204	Subventions d'investissement	11 841,27
16	Emprunts et dettes assimilées	892 992,79
Total dépenses réelles d'investissement		8 284 132,66
Total des dépenses d'ordre d'investissement		199 961,50
Total dépenses d'investissement de l'exercice		8 484 094,13
Pour information solde d'exécution négatif reporté		1 321 536,33

Au sein des dépenses réelles d'investissement :

- les dépenses d'équipement atteignent **7 391 139,87 € TTC** parmi lesquelles :
 - l'opération « redynamisation de la bastide » : **2 873 712 € TTC**
 - la réhabilitation de la piscine : **863 411 € TTC**,
 - le remplacement du terrain synthétique : **783 899 € TTC**
 - le réaménagement de la chapelle « la Providence » : **517 000 € TTC**,
 - la mise en place de la fibre optique : **65 910 € TTC**

-et le remboursement du capital des emprunts contractés par la commune s'élève à **892 992,79 €**.

2-Les recettes :

Le total des recettes d'investissement s'élève à **9 422 324,67 €** en 2019 :

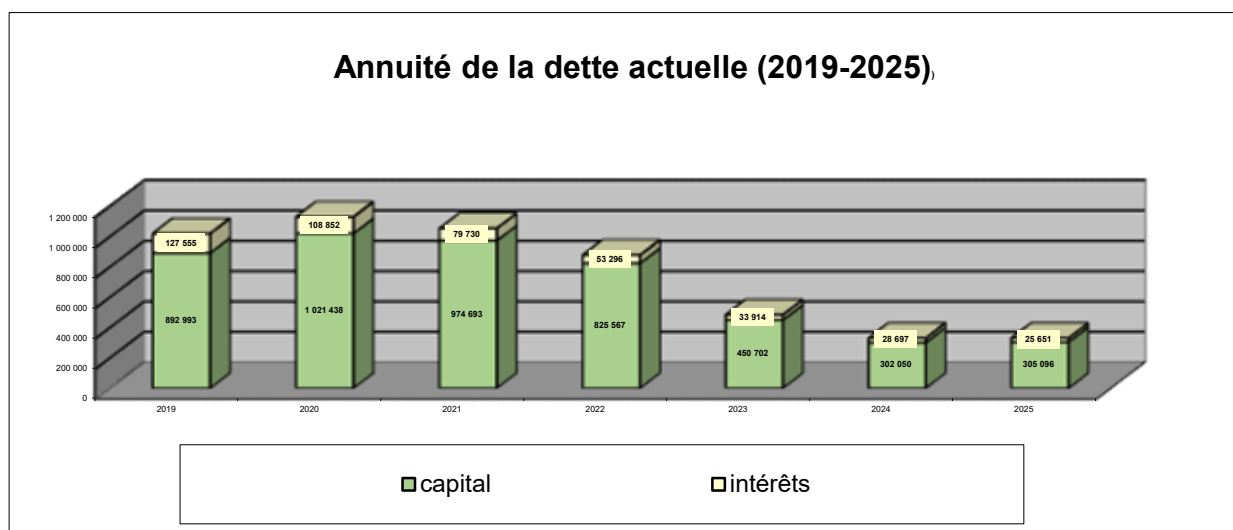
- **8 834 421,87 €** au titre des opérations réelles,
- **587 902,80 €** pour les opérations d'ordre.

Chapitre	Libellé des recettes d'investissement	CA 2019
10	dotations fonds divers et réserves	4 422 689,26
13	subventions d'investissement	1 805 631,21
16	emprunt et dettes assimilées	2 600 723,00
23	immobilisations	5 378,40
Total des recettes réelles d'investissement		8 834 421,87
Total des recettes d'ordre d'investissement		587 902,80
Total recettes d'investissement de l'exercice		9 422 324,67

Pour financer ses investissements, la commune a perçu des subventions (chapitre 13) pour un montant de **1 805 631,21 €**, du FCTVA perçu sur les travaux et acquisitions réalisés en 2018 à hauteur de **873 563,35 €** de la taxe d'aménagement pour **268 471,39 €** et a réalisé un emprunt de **2 600 000 €** sur 15 ans et 2 mois au taux de **0,72 %** auprès de la banque postale.

IV-La dette

L'annuité de la dette (remboursement capital et intérêts) atteint **1 020 547,64 €** en 2019.



Le taux d'endettement mesuré par le ratio « annuité de la dette / produits réels de fonctionnement » atteint **8,04 %** en 2019 (contre **9,59 %** pour la moyenne nationale des communes de même strate en 2018).